



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL Commission ad hoc

Unanimité de la commission en faveur du financement de la future Ecole professionnelle de Payerne (EPP)

La commission ad hoc du Grand Conseil, chargée de l'examen de l'exposé des motifs et projet de décret, a préavisé à l'unanimité en faveur de l'octroi d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'étude pour un montant total de 10'820'000 francs en faveur du projet de construction de la future école professionnelle.

La commission a préavisé à l'unanimité en faveur d'un crédit d'investissement pour financer l'acquisition de la parcelle qui recevra la future école professionnelle. Actuellement propriété de la Commune de Payerne, le terrain sera racheté par l'Etat pour un montant de 3'050'000 francs.

La commission est également favorable au crédit d'étude de 7'770'000 francs. Il vise à financer la poursuite des études relatives à la construction de la future EPP et à ses équipements, aux frais de concours, d'avant-projet, d'autorisation de construire, aux frais des appels d'offres aux entreprises et d'engagement pour la conduite de projet.

Saluant ce projet qui répond à l'objectif du Programme de législature précédent d'augmenter le nombre de places d'apprentissage, la commission a en outre noté avec satisfaction l'attention portée par le Conseil d'Etat à l'équilibre territorial des lieux de formation du secondaire II en garantissant que le développement de l'Ecole professionnelle de Payerne n'affaiblirait pas le site de formation de Sainte-Croix. Elle invite le Grand Conseil à confirmer son préavis positif unanime sur ce décret.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 septembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Marc Morandi, député, président de la commission

TÉLÉCHARGEMENTS